

26^e séance

Vendredi 4 juillet 1980, à 15 h 30.

Président : M. Andreas V. MAVROMMATIS (Chypre).

E/1980/SR.26

Hommage à la mémoire de M. Abdel Hamid Sharaf premier ministre de Jordanie

Sur l'invitation du Président, les membres du Conseil observent une minute de silence en hommage à la mémoire de M. Abdel Hamid Sharaf, premier ministre de Jordanie.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle (suite)

1. M. BI Jilong (Secrétaire général adjoint à la coopération technique pour le développement) exprime l'espoir que les discussions en cours sur le nouvel ordre économique international mettront en relief l'importance de la coopération technique, aspect essentiel de la stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement. Le Département de la coopération technique pour le développement, qui est au deuxième rang des agents d'exécution du PNUD, sait d'expérience que les ressources consacrées actuellement à la coopération technique sont insuffisantes.

2. Les activités et la politique du Département sont décrites en détail dans des documents qui ont été soumis récemment au Conseil d'administration du PNUD¹, ainsi que dans le rapport du Conseil d'administration (E/1980/42), dont le Conseil sera saisi à l'occasion de l'examen du point 5 de son ordre du jour (Examen approfondi des politiques en matière d'activités opérationnelles ayant trait au développement).

3. La réorganisation récente du Département a eu pour objectif d'améliorer la quantité et la qualité de ses activités de coopération technique, tout en conservant suffisamment de souplesse pour favoriser l'application des nouvelles dimensions de la coopération selon les directives contenues dans la résolution 3405 (XXX) de l'Assemblée générale, y compris l'encouragement à l'autonomie par la coopération technique entre pays en développement. Bien qu'assujéti à des contraintes financières et administratives, le Département a utilisé les ressources dont il dispose dans le cadre du budget ordinaire pour faire œuvre de pionnier en matière d'application des principes de la coopération technique entre pays en développement aux pays les moins avancés. Ce processus a été facilité par le recours à du personnel qualifié national dans les différents pays et régions. C'est ainsi qu'en 1979 il a été fréquemment fait appel, sur le continent américain, aux services de consultants locaux. La gestion de plusieurs projets bénéficiant de l'assistance du Département est assurée par des coordonnateurs locaux. Néanmoins, la politique des Nations Unies en matière de personnel qui consiste à ne pas engager pour servir dans un pays donné des ressortissants de

ce pays ne facilite pas l'application des dispositions de la résolution 3405 (XXX) de l'Assemblée générale sur le recours accru au personnel local.

4. Pour l'examen du point 5 de son ordre du jour, le Conseil sera aussi saisi du rapport du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale sur l'examen d'ensemble des orientations des activités opérationnelles pour le développement du système des Nations Unies (A/35/224), à l'élaboration duquel le Département a participé. Ce rapport renferme une analyse équilibrée des principales questions de politique générale, l'accent étant mis en particulier sur la nécessité de disposer de ressources prévisibles et régulières. Ce point revêt une importance particulière pour le Département, puisque aussi bien le PNUD lui fournit 65 p. 100 de ses ressources et que des fluctuations dans les disponibilités perturbent l'exécution des activités de coopération technique.

5. Le rapport en question traite par ailleurs d'un certain nombre d'autres sujets qui présentent un intérêt pour le Département, dont les activités de préinvestissement. Le Département a soumis au Conseil d'administration du PNUD, à sa vingt-septième session, des propositions tendant à renverser la tendance au fléchissement du rôle du préinvestissement et à lui permettre ainsi d'être pleinement associé aux efforts déployés par les organismes des Nations Unies pour intensifier la mobilisation des investissements en faveur des projets de développement.

6. Un des principes fondamentaux de la coopération technique est qu'elle est fournie aux gouvernements sur leur demande; mais ces derniers doivent être tenus informés des modifications apportées aux stratégies internationales et être incités à les mettre en œuvre. Ce processus requiert généralement des ressources additionnelles.

7. Selon le Département, l'affectation à la coopération technique de ressources prélevées sur le budget ordinaire est à la fois une question de principe et une nécessité. Elle témoigne de l'engagement des Etats Membres de l'ONU de favoriser le développement économique et social des pays les moins avancés et d'autres pays en développement. Par ailleurs, bien que les ressources affectées à la coopération technique se soient élevées seulement à 6,4 millions de dollars en 1979, le programme ordinaire constitue un élément sans pareil des activités du Département, qui lui assure la souplesse nécessaire pour donner suite aux décisions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, et répondre aux demandes gouvernementales en matière de services consultatifs, de formation et d'exécution de projets qui ne sont pas susceptibles d'être financés par d'autres sources. Tout est fait pour améliorer l'efficacité du programme.

8. Comme le Conseil le constatera d'après le rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale

¹ DP/RP/21 et Add.1 et DP/RP/22.

(E/1980/72), le Département a continué de renforcer sa collaboration avec les commissions régionales, et l'élaboration d'un cadre de coopération a beaucoup progressé en 1979. Les projets régionaux et sous-régionaux pour lesquels le Département assume le rôle d'agent d'exécution sont rapidement décentralisés, conformément à des calendriers convenus et seul un petit nombre d'entre eux, avec l'accord de toutes les parties intéressées, continue de relever du Département. Le Département a prélevé des fonds au titre de son programme ordinaire pour financer les services d'un conseiller régional auprès de chaque commission, dans le secteur de son choix, consolidant par là son appui à la coopération technique. Il a également aidé à renforcer d'autres secteurs dans les commissions, par exemple les services administratifs et financiers de la CEE. La décentralisation des dépenses d'appui suit automatiquement celle des projets. Néanmoins, le Département doit continuer de disposer des ressources nécessaires pour appuyer les projets qu'il continue d'exécuter.

9. Dans la perspective du rôle actif qu'il entend jouer dans l'application des recommandations de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, le Département a soumis au PNUD plusieurs propositions concernant des projets destinés à renforcer les moyens scientifiques et techniques propres des pays en développement, qui seraient financés par le Fonds intérimaire des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement. Il a par ailleurs pris une part active à la récente réunion de l'Equipe spéciale du CAC sur les objectifs de développement à long terme entièrement consacrée aux questions d'énergie et il est tout disposé à participer aux activités futures de l'Equipe spéciale dans ce domaine.

10. Le Département est prêt à aider les pays en développement, au moyen de la coopération technique à traduire dans les faits leurs objectifs, dans le cadre de l'effort commun déployé en vue d'instaurer un nouvel ordre économique international pour un monde interdépendant.

11. M. IONESCU (Roumanie) dit que la délégation roumaine s'associe aux appels lancés pour que les problèmes du monde complexe et interdépendant qui est le nôtre soient résolus par la raison et la volonté politique. La délégation roumaine partage aussi pleinement les préoccupations à l'égard du maintien d'une situation de crise dans l'économie mondiale et les relations économiques internationales, ce qui a pour effet de perpétuer le sous-développement et de creuser l'écart économique et social entre les pays développés et les pays en développement. Selon un rapport récent de la Banque mondiale, cet écart a pratiquement doublé au cours du dernier quart de siècle. Il ne faut pas oublier aussi que les 20 milliards de dollars accordés chaque année au titre de l'assistance économique ne représentent qu'un infime pourcentage des fonds consacrés aux armements, qui sont supérieurs à 500 milliards de dollars.

12. C'est un fait incontestable que le système actuel s'est révélé incapable de protéger les intérêts des pays en développement aussi bien que des pays développés. De la reconnaissance de ce fait lors de discussions internationales récentes se dégage une base objective pour les négociations entre les deux groupes. L'ins-

tauration d'un nouvel ordre économique international a une importance capitale étant donné que l'inéquité du système actuel est un facteur de tension et de confrontation internationales. Les organismes des Nations Unies sont à même de mobiliser la volonté politique de tous les Etats afin de contribuer à l'effort commun. L'action internationale doit partir de la nécessité d'effectuer des changements de structure dans les relations économiques internationales afin de les asseoir sur des principes nouveaux, démocratiques, et d'accorder une place centrale aux problèmes des pays en développement.

13. La Roumanie attache donc une importance particulière à la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale; le Président de la Roumanie a lui-même estimé qu'elle offrirait une chance que tous les peuples, qu'ils soient pauvres ou riches, doivent saisir. La onzième session extraordinaire doit déboucher sur des engagements politiques clairs de la part de tous les Etats pour que les négociations globales concernant le nouvel ordre économique international et la mise en œuvre de la nouvelle stratégie internationale du développement, qui n'ont pas encore permis d'obtenir les résultats souhaités, se concluent par un accord sur des mesures concrètes.

14. Les organismes économiques des Nations Unies doivent tirer plus utilement parti de leurs moyens politiques et matériels considérables et s'affirmer davantage comme des instances de négociations effectives où les intérêts légitimes de tous les pays soient pris en considérant dans des conditions de parfaite égalité. La communauté internationale ne doit pas se contenter de prendre note de la gravité de la situation économique et sociale et de réagir après coup. L'unité d'action de l'ensemble des organismes des Nations Unies, sous les auspices du Conseil, doit permettre de parvenir à un accord réel dans les domaines abordés par les grandes conférences des Nations Unies qui se sont tenues récemment.

15. En ce qui concerne le commerce international, les efforts doivent être poursuivis afin de parvenir à des engagements clairs, de la part des pays développés, en vue de combattre les tendances protectionnistes, d'augmenter la part des pays en développement dans les exportations mondiales de produits manufacturés et de faciliter les restructurations nécessaires au libre accès des exportations des pays en développement sur les marchés mondiaux.

16. La coopération économique entre pays en développement et leurs propres efforts peuvent faire beaucoup. En même temps, les pays développés doivent appuyer ces efforts par l'augmentation de leur assistance financière et technique, l'octroi d'un traitement commercial préférentiel, ainsi que par une division internationale du travail plus équitable et rationnelle. A ce sujet, l'utilisation des fonds qu'il est possible d'obtenir par la réduction des dépenses militaires mérite toute l'attention.

17. Dans les domaines du développement industriel et de l'application de la science et de la technologie du développement, il faut s'attacher à convenir de solutions pour la mise en œuvre des plans d'action formulés par la troisième Conférence générale de l'ONUDI et par la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement.

18. Dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation mondiale, le plan d'action adopté par la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural et les recommandations du Conseil mondial de l'alimentation à sa récente sixième session ministérielle ont mis au premier plan la nécessité d'accroître et de diversifier la production agricole, de mettre en place un système propre à assurer la sécurité alimentaire mondiale, d'accélérer la conclusion d'accords sur les produits de base en premier lieu pour les céréales et de poursuivre le processus de libéralisation du commerce des produits agro-alimentaires.

19. Le Conseil doit être réceptif aux propositions portant sur de nouveaux domaines de coopération internationale, comme celui de l'énergie. En même temps, le Conseil doit tirer davantage parti de l'expérience qu'il a acquise au fil des ans en tant que laboratoire d'idées et initiatives d'une grande portée. Dans l'analyse des tendances actuelles et futures, le Conseil pourrait tirer utilement parti des compétences des organisations non gouvernementales dont certaines sont qualifiées pour préparer des études.

20. Au cours des années 80 on assistera à des applications massives de deux grands courants de la révolution technologique et scientifique. Le premier est celui des ordinateurs, des microprocesseurs et de l'intelligence artificielle, le second celui de la biologie cellulaire et de l'ingénierie génétique. Le premier transformera les méthodes de gestion, de décision et de communication alors que le second ouvre des perspectives considérables pour l'énergie, l'industrie et l'alimentation. Nombre d'activités actuelles en deviendront de ce fait désuètes et dépourvues de sens. Ces deux courants méritent certainement d'être examinés en détail et appellent une étude portant sur les actions conjointes des institutions spécialisées des Nations Unies.

21. Une part importante des travaux du Conseil économique et social consiste à concevoir le développement économique en étroite interdépendance avec le développement social. Au cours de la dernière décennie, on a accordé beaucoup d'attention à l'éducation et à la formation de la main-d'œuvre, au rôle des femmes et de la jeunesse dans le processus du développement et aux questions démographiques, mais on est encore loin d'avoir intégré les deux grands aspects du développement dans les activités et les programmes des diverses organisations. Il faut des efforts nouveaux pour maintenir le facteur humain au centre des préoccupations du Conseil. La Roumanie, Etat socialiste et pays en développement, contribuera activement à la réalisation de ces aspirations qui sont vitales pour tous les pays.

22. M. MORSE (Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement) attribue, du moins en partie, l'état actuel d'incertitude économique mondiale aux disparités que des engagements plus fermes en faveur du développement et de la coopération internationale auraient pu atténuer. Il est maintenant à craindre que les erreurs passées soient aggravées si les pays tentent de se protéger des perturbations économiques externes et donnent la priorité aux objectifs nationaux sur la coopération internationale. Il ne faut pas permettre que cela se produise. La communauté internationale possède maintenant, dans une grande mesure, la capacité institutionnelle de s'atta-

quer efficacement à ses problèmes. Par contre, on attend toujours que se manifeste une volonté plus grande de répondre aux besoins pressants de centaines de millions d'êtres humains.

23. Abordant le rapport du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale sur les questions d'orientation générale (A/35/224), M. Morse fait observer que les problèmes étudiés dans ce document sont, en gros, ceux auxquels le PNUD est confronté dans ses activités opérationnelles quotidiennes. En regroupant en une seule analyse les diverses activités opérationnelles du système des Nations Unies, le rapport démontre combien sont grandes les possibilités d'une conception intégrée du développement, souhaitée par les gouvernements représentés au Conseil, et objectif fondamental de la résolution 32/197 de l'Assemblée générale relative à la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies. Il n'est pas facile d'assurer une pleine concordance des activités dans un système diversifié.

24. Les dix dernières années ont été marquées par une prolifération de fonds et de programmes distincts pour le développement, sans liens avec le PNUD, pour faire face aux besoins spéciaux au fur et à mesure de leur apparition. Trop souvent toutefois les ressources supplémentaires attendues pour le développement ne se sont pas matérialisées, alors que la bureaucratie et les frais généraux supplémentaires n'ont été que trop manifestes. Ce processus s'est fait au détriment des ressources mises à la disposition du PNUD et, partant, des programmes exécutés dans les pays en développement. En effet, si la croissance du PNUD a été régulière, on ne lui a pas accordé la forte augmentation de moyens nécessaires pour lui permettre de répondre aux besoins clairement identifiés. Cette situation ne sert pas au mieux les intérêts des pays en développement.

25. Il semble toutefois que l'on assiste dans une certaine mesure à un renversement de cette tendance. Cela est dû notamment à l'augmentation du nombre de projets exécutés par le PNUD en 1979, en progression de plus de 25 p. 100 par rapport à l'année précédente, ce qui lui assure une part légèrement plus importante que les années antérieures des dépenses totales engagées par les organismes des Nations Unies et montre que si on lui octroie des ressources suffisantes, le PNUD est à même de s'acquitter de ses responsabilités. Le PNUD est, en outre, chargé d'administrer un certain nombre de fonds d'affectation spéciale. Si on tient compte des dépenses effectuées au titre de ces fonds, les sommes engagées par le PNUD représentent une proportion considérablement plus importante du total.

26. Toutes ces activités bénéficient de la structure administrative du PNUD et en particulier de son réseau étendu de bureaux extérieurs. C'est en tenant compte de ces avantages que le Conseil d'administration du PNUD a approuvé le financement intérimaire exceptionnel d'études sur l'exploration des ressources énergétiques et d'études de préinvestissement recommandé par l'Administrateur, études qui doivent être effectuées en étroite collaboration avec la Banque mondiale et le Département de la coopération technique pour le développement de l'ONU.

27. Il est fait état dans le rapport du déclin du rôle joué par le PNUD dans le domaine du préinvestissement, problème sur lequel M. Morse a attiré l'attention du Conseil d'administration en 1978. Un certain nombre de mesures utiles ont été prises depuis : un service de développement des investissements a été créé au début de 1979, des accords de coopération ont été passés avec la Banque mondiale et les banques de développement régionales et un arrangement conclu à titre expérimental avec le Centre d'investissement de la FAO a déjà suscité des engagements d'investissements potentiels d'un montant de 200 millions de dollars. Il est prévu de développer ces arrangements conjoints en y associant l'OMS et d'intensifier les contacts avec d'autres sources d'investissement publiques et privées, notamment l'ONUDI. Le Conseil d'administration a proposé de conclure des arrangements analogues avec le Département de la coopération technique pour le développement de l'ONU.

28. Dans son rapport, le Directeur général fait aussi allusion à certaines lacunes dans le schéma actuel des activités opérationnelles qui intéressent en particulier l'instauration du nouvel ordre économique international. Il mentionne tout d'abord la promotion de l'autonomie collective grâce au renforcement de la coopération économique et technique entre pays en développement. Le PNUD a été investi par l'Assemblée générale de responsabilités spéciales dans la promotion de la coopération technique entre pays en développement et il collabore avec la CNUCED à un programme spécial destiné à appuyer les efforts de coopération technique et de coopération économique entre pays en développement aux niveaux régional et interrégional dans le domaine du développement des échanges, de la coopération monétaire et financière, de la promotion des entreprises de production multinationales et du renforcement des mouvements d'intégration économique régionaux et sous-régionaux. M. Morse appelle l'attention du Conseil sur le document intitulé "Le PNUD et le nouvel ordre économique international" (DP/470) qui sera présenté à l'Assemblée générale à sa onzième session extraordinaire, dans lequel figurent des renseignements sur le financement actuel par le PNUD d'un certain nombre de projets dans des domaines tels que le commerce international et les produits de base, les arrangements monétaires, la capacité de négociation avec les sociétés transnationales et beaucoup d'autres.

29. Le rapport accorde à juste titre une importance considérable aux nouvelles politiques du PNUD tendant à encourager une autonomie accrue des pays en développement et à modifier l'orientation de la coopération technique en envisageant celle-ci sous l'angle du produit fini et non pas en fonction des apports. Les décisions prises récemment par certains organismes des Nations Unies en vue de confier des responsabilités en matière de gestion au personnel national commencent à porter leurs fruits et les gouvernements se rendent compte de plus en plus des possibilités d'utiliser les compétences nationales. Les dépenses engagées au titre de l'exécution de projets par les gouvernements ont considérablement augmenté en 1979 par rapport aux années précédentes, mais leur niveau reste néanmoins trop modeste. M. Morse ne conteste pas le passage du rapport dans lequel il est

indiqué qu'une prise de responsabilités accrue dans la gestion des projets, y compris les achats, la sous-traitance et le recrutement, doit être le but de l'appui apporté aux efforts déployés par les pays en développement pour accroître leur autonomie. Toutefois, ce processus ne doit pas être considéré simplement comme un moyen de réaliser des économies sur les activités opérationnelles du système, car il ne faut oublier que ce dernier est censé donner de la plus-value à l'assistance accordée par son intermédiaire.

30. Comme indiqué dans le rapport, le PNUD s'est efforcé de maximiser les économies sur les achats grâce au travail accru du Groupe des services d'achats inter-organisations. En outre, à sa vingt-septième session, le Conseil d'administration a décidé de ramener de 14 à 13 p. 100 la part des frais généraux payable aux agents d'exécution au titre des projets financés par le PNUD; l'Administrateur espère qu'il sera possible de réduire les frais généraux effectifs encourus par l'ensemble du système.

31. Le PNUD et ses partenaires du système des Nations Unies ont travaillé à l'amélioration de leur efficacité sur le plan opérationnel de plusieurs façons : efforts d'évaluation communs mettant l'accent sur la rétroaction dans de nouveaux projets et de nouvelles activités de même nature; création, dans le cadre du Projet d'amélioration des systèmes d'information (PASI) du PNUD, d'une mémoire institutionnelle pour le Programme; consultations plus étroites et adoption de procédures plus uniformes et simplifiées et utilisation accrue de la programmation par pays comme cadre de référence pour les autres apports dans l'ensemble du système; enfin, participation plus grande des gouvernements et des commissions régionales à la programmation multinationale. Dans le cadre de la première réunion mondiale des représentants résidents du PNUD qui ait été organisée depuis neuf ans et qui se tient actuellement à Tunis, le débat est axé sur le renforcement de la cohésion, l'amélioration de la programmation, une efficacité accrue de l'exécution et des normes plus strictes pour la qualité des programmes en général. Le PNUD s'efforce donc de s'adapter à l'évolution des besoins en matière de développement et aux nouvelles tendances importantes qui se font jour.

32. L'expérience pratique du PNUD met en lumière l'importance croissante de l'administration publique et de la capacité de gestion au moment où l'on aborde la prochaine décennie du développement. La formation des cadres dans le secteur public est extrêmement limitée dans les pays en développement à faible revenu et bien que le système des Nations Unies ait joué un rôle considérable en aidant ces pays à se doter de structures appropriées et à recruter et à former le personnel nécessaire pour améliorer l'administration publique, les efforts dans ce domaine ne sont pas allés assez loin et n'ont pas été assez systématiques.

33. A sa vingt-septième session, le Conseil d'administration du PNUD a adopté, par sa décision 80/30, un plan considérablement révisé d'allocation des ressources dans le cadre du troisième cycle de programmation (1982-1986) pour la coopération en vue du développement, qui prévoit que le PNUD consacrera la majeure partie de ses ressources aux pays en développement les plus nécessiteux, tout en conti-

nuant à répondre aux besoins de ceux qui ont atteint un stade de développement plus avancé. Dans sa décision, le Conseil a aussi encouragé les pays donateurs traditionnels et les pays en développement riches à accroître leurs contributions au Programme. Quarante-vingt pour cent environ du monde total disponible pour les allocations par pays iront à des pays dont le PNB par habitant est inférieur à 500 dollars, les pays les moins développés et les autres pays considérés comme tels faisant l'objet d'une attention particulière. L'objectif de 6,55 milliards de dollars devra être atteint pour les contributions volontaires si l'on veut pouvoir faire face aux nouveaux besoins en matière d'allocations au cours du troisième cycle. M. Morse engage instamment le Conseil à soutenir les efforts déployés par le Programme pour atteindre cet objectif et confirmer son rôle en tant qu'organisme central de coordination et de financement de la coopération technique dans le cadre du système des Nations Unies.

34. En conclusion, M. Morse rappelle le point de vue exprimé par le Directeur général dans son rapport, selon lequel il importe de parvenir à un juste équilibre entre les différents apports au développement, de tenir compte, notamment, du rôle des facteurs de croissance de type non monétaire comme la mise en

valeur des ressources humaines, et d'utiliser efficacement les ressources productives.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (*suite**) [E/1980/100 et Add.1]

35. Le PRÉSIDENT rappelle que, dans sa décision 1979/10 du 10 avril 1979, le Conseil avait invité le CIME à participer à titre spécial, sans droit de vote, à ses délibérations sur les questions relevant du domaine d'activité du CIME. Cette organisation a fait part de son désir de participer à l'examen par le Conseil du point 4 de son ordre du jour (Assistance économique spéciale en cas de catastrophe) et du point 5 (Examen approfondi des politiques en matière d'activités opérationnelles ayant trait au développement). Le Président considère que le Conseil souhaite inviter le CIME à participer à ses délibérations sur les points 4 et 5 de l'ordre du jour.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 16 h 40.

* Reprise des débats de la 24^e séance.

27^e séance

Lundi 7 juillet 1980, à 10 h 55.

Président : M. Andreas V. MAVROMMATIS (Chypre).

E/1980/SR.27

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle (*suite*)

1. M. RŮŽEK (Observateur de la Tchécoslovaquie) constate que la conjoncture internationale reste mauvaise : l'inflation persiste, de même que les difficultés qui pèsent sur les balances des paiements, sur le commerce mondial et sur la situation financière et monétaire internationale. Les pays en développement sont les premiers à en souffrir, mais ils ne sont pas les seuls : les pays socialistes en subissent eux aussi le contre-coup, du fait de la montée du protectionnisme et des pratiques discriminatoires, et de certaines tendances à exploiter le commerce et les relations économiques à des fins politiques.

2. De toute évidence, les méthodes pratiquées par les Etats impérialistes et les sociétés transnationales dans les relations économiques internationales ne font que favoriser une exploitation néo-colonialiste des pays en développement et perpétuer une division internationale du travail inéquitable. Outre le détournement direct des bénéfices que pratiquent les monopoles internationaux, les liens entre la société mère et

ses filiales autorisent, par le jeu du mécanisme des prix dans le commerce international, des transferts dont le volume ne cesse de croître. Parallèlement, les monopoles internationaux imposent aux pays en développement le type d'industrialisation qui sert le mieux leurs intérêts, c'est-à-dire celui qui leur assure matières premières, énergie et main-d'œuvre à bon marché. Dans le domaine financier, on constate un accroissement sensible des prêts consentis par des banques privées, à des conditions et à des taux d'intérêt qui sont une des principales raisons de l'endettement croissant des pays en développement. Les statistiques montrent que l'assistance financière octroyée par les pays capitalistes avancés est de plus en plus fréquemment constituée par des capitaux privés, ce qui a des conséquences fâcheuses dans de nombreux domaines. Il est donc grand temps de réglementer les activités des sociétés transnationales dans les pays en développement en adoptant un code de conduite qui obligera ces sociétés à tenir compte des exigences du développement économique indépendant des pays en développement. Ces problèmes sont étroitement liés à la nécessité d'éliminer diverses pratiques commerciales restrictives et de mettre en œuvre les règles élaborées sous les auspices de la CNUCED. Il faudrait aussi songer à mettre en œuvre un code international de conduite pour le transfert de technologie.